

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 17h00,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY).

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 8
Présents : 7
Ayant pris part au vote
(vote public) : 7
○ Pour : 7
○ Contre : 0
○ Abstention : 0
○ Blanc : 0
○ Nul : 0

Date de convocation :
Le 2 décembre 2022
Date d'affichage :
Le 2 décembre 2022

DECISION N° :
DB/2022-12-08/03

OBJET DE LA SEANCE :
Zone d'activités Aulagny II
La Cumine
(Montregard)
Vente SCI BDMS
(Ets SAHUC)

Présents : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, DURIEUX Pierre et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. PEYRARD Guy.

Absent : Néant.

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant les acquisitions foncières, les aliénations, et les échanges et mises en réserve passés de gré à gré en dessous de 90 000 €.

Il rappelle ensuite la délibération en date du 12 avril 2010 approuvant le principe de procéder à l'agrandissement de la zone d'activité d'Aulagny à Montregard, et de réaliser ce projet de manière intercommunautaire avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon avec partage équitable des dépenses et recettes issues du projet (maîtrise d'ouvrage assurée par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon – cofinanceur du projet à 50% : Communauté de Communes du Haut-Lignon), et la délibération n° DC/2017-08-01/07 du 1^{er} août 2017 attribuant les marchés de travaux relatifs à ce projet.

M. le Président indique que les travaux d'aménagement de la zone d'activités sont terminés depuis plusieurs mois, et permettent de procéder à la cession d'un lot au profit de la SCI BDMS – 43200 Yssingeaux (représentée par M. SAHUC) :

- Parcelle F 1095 (2 426 m²) sise à Aulagny – La Cumine à Montregard
- Vendeur : Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (43290 Montfaucon-en-Velay)
- Acquéreur : SCI BDMS – 43200 Yssingeaux (représentée par M. SAHUC)
- Prix de vente : 10.00 € HT le m² soit 24 260,00 € HT + TVA à 20% : 4 852,00 €.
- Notaire : Me BARBIER (Tence)

AR Prefecture

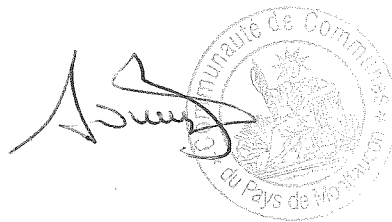
043-244300307-20221208-DB2022120803-AU
Reçu le 12/01/2023

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de rétrocéder la parcelle cadastrée n° F 1095 (2 426 m²) sise à Aulagny – La Cumine sur la Commune de Montregard à la SCI BDMS – 43200 Yssingaux (représentée par M. SAHUC), au prix total de 24 260,00 € HT + TVA à 20% : 4 852,00 €, soit au total 29 112,00 € TTC
- désigne Maître BARBIER, notaire à Tence, pour établir l'acte de vente correspondant,
- approuve cette vente conformément à l'avis établi par le service des domaines le 16 mai 2022,
- dit que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge l'acquéreur,
- charge le Président de la Communauté de Communes de signer l'acte de vente et toutes pièces utiles,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221208-DB2022120803-AU
Reçu le 12/01/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le